

ANNEXE

Les emplois suivants au Canada, au service de la République fédérale d'Allemagne, à ses missions et postes officiels, ne feront pas partie des emplois ouvrant droit à pension aux termes du présent accord:

L'emploi au Canada, à une mission ou un poste officiel de la République fédérale d'Allemagne, d'une personne

- (i) qui est ressortissant allemand, ou
- (ii) qui verse des cotisations à un régime de pensions de la République fédérale d'Allemagne en vertu d'accords bilatéraux et multilatéraux et de tous les règlements supranationaux relatifs à la sécurité sociale.

(2) Relating to the Corporation of Proposals adopted by

Montreal

Signed by Canada

Canada's Instrument of Ratification deposited April 1, 1966

Entered into force

Montreal

on their respective

Price: 35 cents

PÉCHERIE

Protocoles à la Convention internationale sur les Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest

- (1) concernant les Mesures de Contrôle
- (2) concernant l'entrée en vigueur des propositions adoptées par la Commission

Fait à Washington, le 25 novembre 1965

Signés par le Canada le 13 décembre 1965

Les instruments de ratification déposés par le Canada le 1^{er} avril 1966

En vigueur le 18 décembre 1966